



## ÉDITO

### Une mobilisation du CESER inédite pour l'emploi

Le Conseil Economique Social Environnemental des Pays de la Loire a voté en session plénière le rapport sur l'emploi et les métiers en tension suite à la saisine de la Présidente de Région. C'est par une mobilisation exceptionnelle au cours de l'été que le CESER a pu produire une contribution faisant des propositions concrètes. Parmi celles-ci, la nécessité de **travailler au plus près des acteurs locaux** en faisant du **sur-mesure** en fonction des bassins d'emplois, des publics cibles, de l'attractivité des territoires qui apparaît essentielle, en lien avec les intercommunalités notamment. En effet, de nombreuses structures d'accompagnement à l'emploi existent déjà et il n'est pas nécessaire d'en créer de nouvelles mais elles doivent **s'ouvrir davantage aux acteurs économiques** (entrepreneurs, associations, acteurs de l'ESS...) afin de rassembler l'ensemble des forces en présence de manière cohérente. En outre, cela permettra également de déployer des initiatives locales, peu ou pas connues mais très efficaces.

Cette contribution constitue une première étape qui a permis de fixer les bases des grandes orientations portées par la société civile en Pays de la Loire dont peuvent se saisir les élus régionaux à moyen terme afin de faire face aux **difficultés endogènes** inhérentes à l'emploi (image des métiers, conditions de travail, rémunération, adéquation poste/compétences, sens du travail...) et aux **freins périphériques** à l'emploi (mobilité, logement, garde d'enfant, santé, numérique, maîtrise de la langue et autres prérequis...).

L'**évolution du rapport au travail**, les tendances sociétales, conjuguées à l'attractivité des territoires qui ne peuvent être décorrélées des problématiques de recrutement constituent également l'un des points clés de cette contribution qui fournit au total 5 axes de travail et 45 préconisations à mettre en place et à expérimenter.

Même si le taux de chômage des Pays de la Loire s'établissait à 6,9 % de la population active, de 0,9 point inférieur au taux de chômage métropolitain (7,8 %), bon nombre d'employeurs connaissent de très fortes difficultés face à une pénurie de main d'œuvre et de salariés, fragilisant les conditions même de cette reprise économique.

L'enjeu à moyen terme est de répondre à ce paradoxe et je souhaite que ce rapport puisse y contribuer en apportant des pistes de réflexion et d'action à l'ensemble des acteurs régionaux.

Jacques Bodreau,  
Président du CESER

## SAISINE RÉGIONALE SUR L'EMPLOI / MÉTIERS EN TENSION

Les difficultés de recrutement auxquelles sont confrontés de nombreux secteurs pénalisent les entreprises, les associations et d'une manière générale tous les employeurs, freinant ainsi la relance économique. Devant cette situation inédite, la Présidente de la Région a saisi le CESER qui a élaboré en urgence une contribution construite autour de cinq axes déclinés en 45 actions spécifiques, opérationnelles et expérimentales. Au-delà de ces préconisations, la contribution s'intéresse aux difficultés endogènes (image des métiers, conditions de travail, rémunération, adéquation poste/compétences, sens du travail...) et aux freins périphériques à l'emploi (mobilité, logement, garde d'enfant, santé, numérique...).

### DES PISTES CONCRÈTES EN RÉPONSE À LA PÉNURIE DE MAIN D'ŒUVRE Renforcer la coordination des acteurs et la gouvernance

Le CESER propose de conforter les démarches de proximité et les initiatives pratico-pratiques et innovantes qui pourraient être expérimentées et déployées, à l'échelle territoriale, via les CREFOP<sup>1</sup>, CLEFOP<sup>2</sup>, CARIF-OREF<sup>3</sup>, Conférences des acteurs de la formation. L'ensemble des opérateurs de la formation pourrait aussi être incité à agir de manière concertée, dans une logique de continuum.

### Simplifier la mise en œuvre des financements des parcours de formation

Le CESER suggère d'intégrer davantage de souplesse et de réactivité dans l'utilisation des financements des parcours de formation, en fléchissant les fonds vers les métiers en tension et en simplifiant leur accès. En outre, il propose de favoriser des formations courtes mais certifiables par blocs de compétences.

### Repenser les pratiques de recrutement et appréhender le post-recrutement : former et accompagner les employeurs, les managers et les salariés

Le CESER propose à la Région d'expérimenter une « Maison du recrutement » dans les bassins d'emplois, adossée aux structures existantes localement, en lien avec les chambres consulaires, les entreprises et tous les acteurs de l'écosystème économique. L'objectif de cet espace étant d'apporter des conseils et un accompagnement sur mesure aux employeurs, aux candidats et aux salariés, dans le cadre de leurs démarches de recrutement.

### Agir sur l'attractivité et lever les freins à l'emploi

Certains métiers souffrent d'une image dégradée et/ou dévalorisée voire de méconnaissance, notamment par les jeunes. Le CESER invite à mener des actions de sensibilisation et de découverte des métiers par des immersions en entreprises, stages de découverte, initiations et témoignages dans les établissements scolaires. Il s'avère également nécessaire de conforter le « socle de compétence » pour une meilleure insertion dans l'emploi, et d'agir sur les freins périphériques à l'emploi en facilitant les déplacements domicile-travail, l'accès au logement (pour les salariés et les saisonniers), la garde d'enfants et l'articulation des temps de vie (crèches en entreprises et à horaires décalés, structures itinérantes...), et en luttant contre la fracture numérique.

### Démultiplier des actions de communication et d'information ciblées sur les métiers en tension et sur les dispositifs de formation

Le CESER suggère de déployer des campagnes d'information et de communication. Tout d'abord, à destination des salariés sur l'intérêt de la formation continue, puis sur les métiers en tension via des campagnes de communication ciblées, et une campagne de marketing territorial valorisant les atouts de la région.

Lire la contribution sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)



### TÉMOIGNAGE

**STÉPHANE GALIBERT,**  
Rapporteur de la  
contribution, au nom  
du groupe transversal

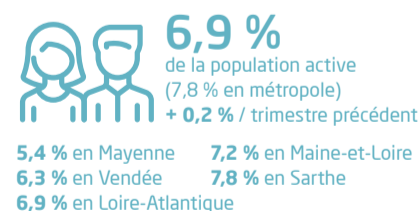
### Du sur mesure, au plus près du local

La mobilisation du groupe de travail a permis de réaliser un diagnostic qui analyse les freins au recrutement des salariés. Il appréhende également les pénuries de main d'œuvre à travers les mutations et les transitions en cours et à venir dont l'évolution du rapport au travail, et du monde du travail. Ces mutations, conjuguées à l'attractivité des territoires, ne peuvent être décorrélées des problématiques de recrutement.

Le CESER s'est attaché à trouver des actions spécifiques, concrètes et opérationnelles en fonction de la diversité des territoires, des bassins d'emplois, des viviers de personnes recherchées, des publics, en s'intéressant tout particulièrement aux plus éloignés de l'emploi mais également aux autres franges de la population (jeunes, seniors, familles monoparentale, migrants...).

### CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI EN PAYS DE LA LOIRE AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2021

#### TAUX DE CHÔMAGE



#### REPRISES D'EMPLOI



Source : enquête « Besoins en Main d'œuvre » - Pôle emploi

<sup>1</sup> CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

<sup>2</sup> CLEFOP : Conseil local emploi, formation, orientation professionnelles

<sup>3</sup> CARIF-OREF : Centre animation ressources d'information sur la formation/Observatoire régional emploi formation



# AGIR CONTRE L'ILLECTRONISME EN PAYS DE LA LOIRE



## 3 QUESTIONS À

**ELÉONORE BLEUZEN,**

Rapporteuse de l'étude au nom de la Commission « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »

Depuis quelques décennies, le numérique a pris une ampleur considérable, conduisant à une dématérialisation de plus en plus importante des démarches, droits, formations, éducation et dans l'exercice de certains métiers. Or, les technologies numériques évoluent en permanence, plongeant les personnes en situation d'illectronisme dans un brouillard plus ou moins impénétrable et insécurisant. En Pays de la Loire, 13% des Ligériens\* sont en situation d'illectronisme.

### Comment définiriez-vous l'illectronisme et quels en sont les enjeux ?

L'Insee définit l'illectronisme comme « le fait de ne pas posséder les compétences numériques de base (envoyer des courriers électroniques, consulter ses comptes en ligne, utiliser des logiciels, etc.) ou de ne pas se servir d'Internet (incapacité ou impossibilité matérielle) ». Concrètement, cela entraîne des difficultés pour faire des démarches, s'informer, communiquer et accéder à certains services ; pour s'instruire, se former, s'adapter et s'insérer au monde du travail. L'illectronisme soulève, par ailleurs, des enjeux d'autonomie et de citoyenneté.

Avec cette étude, le CESER souhaite attirer l'attention de la Région, des acteurs régionaux et des pouvoirs publics. Au regard de leurs compétences, ils peuvent jouer un rôle essentiel pour doter les ligériens concernés des compétences nécessaires afin de sortir de l'illectronisme.

### Quel est le périmètre de l'étude ?

Le CESER a établi un état des lieux de l'illectronisme en Pays de la Loire, des publics concernés et des outils mis en œuvre pour y remédier. Ce travail s'appuie à la fois sur des données statistiques et sur des auditions d'acteurs en charge de lutter contre l'illectronisme dans la région. L'étude se limite volontairement à trois domaines : l'éducation, la formation tout au long de la vie et l'exercice des métiers correspondant aux compétences de la Commission "Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain". Elle formule 22 préconisations d'actions concrètes à mettre en œuvre.

### Quelles sont les préconisations phares ?

Les actions nationales sont parfois difficiles à mettre en place sur le territoire par manque de coordination et de lisibilité. Pour y remédier, le CESER propose à la Région d'établir un plan régional de l'illectronisme, en collaboration avec les collectivités locales et les acteurs agissant sur le sujet.



## 1 ILLECTRONISME ET ÉDUCATION

Malgré une utilisation quotidienne de leur smartphone, souvent plutôt ludique et centrée sur les réseaux sociaux, les jeunes ne sont pas épargnés par le phénomène s'agissant de l'accès à l'éducation, à la formation ou à l'emploi. Le CESER suggère à la Région d'engager des actions concrètes concernant l'usage du numérique chez les jeunes afin de prévenir et lutter contre l'illectronisme, notamment au lycée.



## 2 ILLECTRONISME ET FORMATION

Le numérique présente la particularité d'être en constante évolution. Les initiatives réussies en faveur de la lutte contre l'illectronisme semblent toutes passer par un accompagnement humain et une formation systématique tout au long de la vie.

Le CESER préconise que chaque stagiaire entrant en formation professionnelle puisse bénéficier d'un diagnostic de ses compétences numériques afin de profiter d'un accompagnement personnalisé, et que l'accompagnement numérique soit intégré dans l'accompagnement global de chaque projet de formation, en lien avec le Carif-Oref. Pour le CESER, un accompagnement individualisé, une présence humaine et de proximité constituent le trio gagnant de la médiation numérique.

Par ailleurs, le virage numérique engagé dans la formation professionnelle met en lumière deux enjeux fondamentaux pour la formation professionnelle et l'apprentissage : l'ingénierie de formation en distanciel, et la formation des formateurs. Le CESER propose d'intégrer la pédagogie différenciée dans les appels d'offres « Région Formation », et d'adapter les outils numériques aux stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap.



## 3 ILLECTRONISME ET EXERCICE DES MÉTIERS

L'illectronisme dans l'accès aux métiers et dans leur exercice s'inscrit dans un contexte de numérisation grandissante de l'économie et, dans certains secteurs, du développement accéléré du télétravail. Même si les entreprises et les établissements ont pour la plupart engagé leur transformation numérique, la bonne compréhension et l'utilisation des outils par les salariés ne sont pas toujours acquises. Ce qui induit, au-delà des missions professionnelles, des conséquences sur les démarches indirectement liées à l'emploi (ressources humaines, congés, comité d'entreprise...). Pour le CESER, il convient d'accélérer la sensibilisation des entreprises à la problématique de l'illectronisme avec l'aide des conseillers des OPCO\*\* et des branches professionnelles. La Région a, là encore, un rôle à jouer et pourrait créer aussi, par exemple, un Fonds régional d'aide et conseil « Inclusion numérique » pour lutter contre l'illectronisme en entreprise.



\*Source : enquête Insee octobre 2020

\*\*OPCO : Opérateur de Compétence

Lire l'étude sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

## LES ÉVÉNEMENTS D'AUTOMNE DU CESER, À NE PAS MANQUER !



WEBINAIRE DES CESER DE L'ATLANTIQUE  
le jeudi 18 novembre

Présentation des éléments clés de l'étude "Une nouvelle dynamique de développement de la façade atlantique - Vers un renforcement des coopérations et des synergies interrégionales", témoignages d'acteurs de la société civile, échanges sur "Et demain, quelle vision de l'inter-régionalité ?" en présence d'élus régionaux et la participation de Thomas Perrin, Maître de conférences en aménagement et sciences humaines et sociales à Ecole d'architecture de Montpellier / ENSAM Laboratoire TVES / Lille.



COLLOQUE « AGIR CONTRE L'ILLECTRONISME EN PAYS DE LA LOIRE »

le 25 novembre de 9h à 12h30 - Hôtel de Région  
Temps de présentation et d'échanges autour de l'étude "Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire", sous forme de trois tables rondes :  
• Illectronisme et éducation - Orientation  
• Illectronisme et formation - Apprentissage  
• Illectronisme et exercice des métiers.



COLLOQUE « PROMOTION ET PRÉVENTION SANTÉ-SOCIALE »  
le 2 décembre de 9h30 à 12h30 - Hôtel de Région

Temps de présentation et d'échanges autour de l'étude "Promotion et prévention santé-sociale : les déterminants sociaux de santé, leviers pour une politique régionale", sous forme de trois tables rondes :  
• Pauvreté, précarité sociale et santé et travail  
• Logement  
• Éducation à la santé, devenir acteur de sa santé.

Inscription dès maintenant auprès de : [ceser@paysdelaloire.fr](mailto:ceser@paysdelaloire.fr)  
Les études sont consultables sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)



# L'ARBRE ET LA HAIE



## TÉMOIGNAGE

**XAVIER DE LA BRETESCHE,**  
Rapporteur de l'étude

### QUEL RÔLE JOUE L'ARBRE DANS LA NATURE ET LE CLIMAT ?

L'arbre est le sujet unique de notre étude car il est démontré qu'il a un **rôle essentiel dans la lutte contre les effets du réchauffement climatique.**

Nous travaillons sur ce sujet avec ambition mais aussi réalisme car le changement climatique, s'il est une préoccupation majeure, ne peut se résoudre sans une implication forte des États, des collectivités mais aussi des citoyens.

Nous prenons objectivement conscience depuis peu de temps, que notre région elle-même, en particulier longtemps protégée des excès par son climat océanique, était également touchée. A l'échelon de la région nous ne nous berçons pas d'illusion. Nous pouvons apporter une petite pierre à la problématique mondiale du réchauffement très largement lié à l'effet de serre, cependant **à notre échelle régionale nous sommes en mesure de limiter ses effets à moyen terme.**

*\*Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement*

Les arbres en ville et à la campagne s'imposent à nous dans cette lutte contre les effets du réchauffement climatique. L'arbre a un impact immédiat sur cinq sujets qui nous préoccupent particulièrement :

- Le ralentissement du cycle de l'eau et l'érosion des sols
- La reconquête de la biodiversité
- La limitation des intrants en milieu agricole
- La fraîcheur induite en milieu urbain
- La séquestration du carbone.

Notre sujet est l'arbre en ville et à la campagne, dans un environnement où depuis 1950 il est considéré comme gênant. Pour caricaturer, en ville et en milieux lotis, il gêne du fait de son ombre, de ses racines traçantes et des feuilles qui tombent. A la campagne, l'arbre sous forme de haie bocagère a été pris comme un obstacle à la productivité.

Notre volonté n'est pas de revenir à l'état bocager connu au 19<sup>e</sup> siècle, mais de manière intelligente d'expliquer ses multiples utilités, de veiller à préserver et à en entretenir l'existant non nul dans notre région. Et enfin évidemment, là où cela est nécessaire, de reconstituer les haies bocagères suivant des méthodes aujourd'hui connues car le sujet est travaillé depuis quelques années maintenant par les chambres d'agricultures, l'INRAE\*, et certaines organisations environnementales.

### La haie, l'arbre en ville et la filière bois

La filière bois est associée naturellement à notre étude. La haie bocagère dans sa nécessité absolue d'entretien génère dans l'âge adulte et dans les périodes intermédiaires des produits associables dans un environnement d'économie circulaire profitant à différents projets locaux (chaudières à bois, production de copeaux secs ou verts suivant leur utilité).

Elle n'est cependant pas l'essentiel du sujet car un certain nombre des particularismes de la haie ne sont pas associés à des produits, mais à des nécessités majeures de la lutte contre les effets du changement climatique sur les items cités précédemment. Par ailleurs, la production de bois d'œuvre pour l'instant reste l'apanage de la forêt et non de la haie bocagère ou de l'arbre en ville.

**En conclusion, notre intuition de départ était que l'arbre avait une place majeure dans les équilibres naturels propres à lutter contre les effets du changement climatique. En travaillant dans le cadre de l'étude, l'intuition devient conviction que l'arbre tient un rôle essentiel dans la lutte contre les effets du réchauffement climatique, même s'il ne peut être bien évidemment l'unique solution.**

*L'étude sera disponible mi 2022.*

# MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES



## TÉMOIGNAGE

**MARIE-JEANNE BAZIN,**  
Rapporteuse

La question de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires s'inscrit dans la lignée de notre étude de 2020 « L'énergie en Pays de la Loire, réussir la transition énergétique sur le territoire ligérien ». Ce rapport met en exergue la nécessité de massifier la rénovation énergétique des bâtiments tels les bureaux, les commerces et les bâtiments publics, afin d'accélérer la transition énergétique.

L'approche énergie s'est avérée être la porte d'entrée à **une réflexion complète sur le cycle de vie des bâtiments**, tout en prenant en compte les évolutions réglementaires, notamment des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup>, quant à leurs obligations de réduction progressive de leur consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Les bâtiments tertiaires quelle que soit leur superficie, réalisent près du tiers des consommations d'énergie de l'ensemble résidentiel/tertiaire en Pays de la Loire. Ils représentent selon les acteurs du bâtiment rencontrés par le CESER, un important gisement d'économies d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub>. Mais, au-delà de ce parc immobilier qui regroupe une grande diversité de situations, il semble pertinent d'avoir **un regard sur l'ensemble des bâtiments non-résidentiels que sont les bâtiments mixtes tertiaires/industriels ou agricoles.**

Cette approche plus large, sur fond de pandémie et d'évolution des modes de travail, se justifie par la porosité entre les catégories. Il existe en effet des mutations des usages dans les bâtiments, voire des affectations « masquées », pour à la fois des bâtiments industriels et des bâtiments tertiaires. C'est le cas par exemple des entrepôts jouxtant un ou plusieurs bureaux, les friches industrielles évoluant en espaces de services.

Dans ce contexte mouvant, le CESER a mené de nombreuses auditions auprès d'acteurs institutionnels, de la construction, de la santé, des chambres consulaires, des utilisateurs de bâtiments tertiaires, des producteurs, des gestionnaires et des syndicats départementaux d'énergie, etc.

**Début 2022, le CESER sera en capacité d'apporter des pistes d'actions concrètes pour mettre en trajectoire la massification de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires dans une vision de cycle de vie des bâtiments**, prenant en compte l'évolution des usages des bâtiments et les interactions en matière d'économies d'énergie et d'espaces, sans oublier les innovations en matière de matériaux et de méthodes de construction et de rénovation.

## COOPÉRATION EUROPÉENNE



# UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LE RÉSEAU TRANSNATIONAL ATLANTIQUE (RTA)

Le RTA, organisation de coopération civile organisée créée en 2003, réunit les représentants des Conseils économiques sociaux et environnementaux et les institutions équivalentes sur la façade Atlantique Européenne : les CESER Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Val de Loire ; les CES Estrémadure, Castille et Léon, Pays Basque espagnol, Galice, Canaries, Andalousie et le Forum Oceano du Portugal.

Le Comité d'Orientations réuni le 28 septembre dernier en Estrémadure a renouvelé la gouvernance du RTA :

- Présidente : María Mercedes Vaquera Mosquero, Présidente du CES d'Estrémadure ;
- Vice-Président : Ángel J. Gallego Morales, Président du CES d'Andalousie ;
- Vice-Président : Jacques Bodreau, Président des CESER de l'Atlantique et Président du CESER des Pays de la Loire ;
- Vice-Président : Patrick Caré, Président du CESER Bretagne.

*En savoir plus sur le RTA : [www.rta-atn.org](http://www.rta-atn.org)*



*Ángel J. Gallego Morales, Patrick Caré, María Mercedes Vaquera Mosquero, Jacques Bodreau*



# UNE ÉVOLUTION DE LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE RÉGIONALE

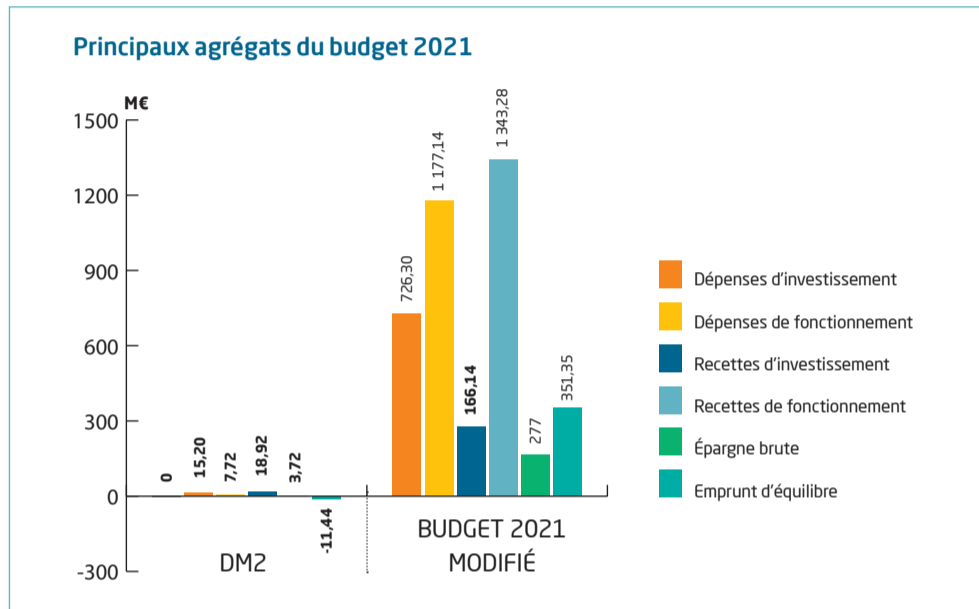


**TÉMOIGNAGE**

**ANNE BLANCHE,**  
Rapporteuse générale du budget au nom de la commission  
« Finances-prospective »

**La décision modificative n°2 du budget 2021**

La décision modificative n°2 ne modifie qu'à la marge le budget 2021, caractérisé par une évolution significative des agrégats financiers de la Région en raison d'une part, des actions engagées pour faire face à la crise et réussir la relance et d'autre part, des changements législatifs en matière de financement des Régions.



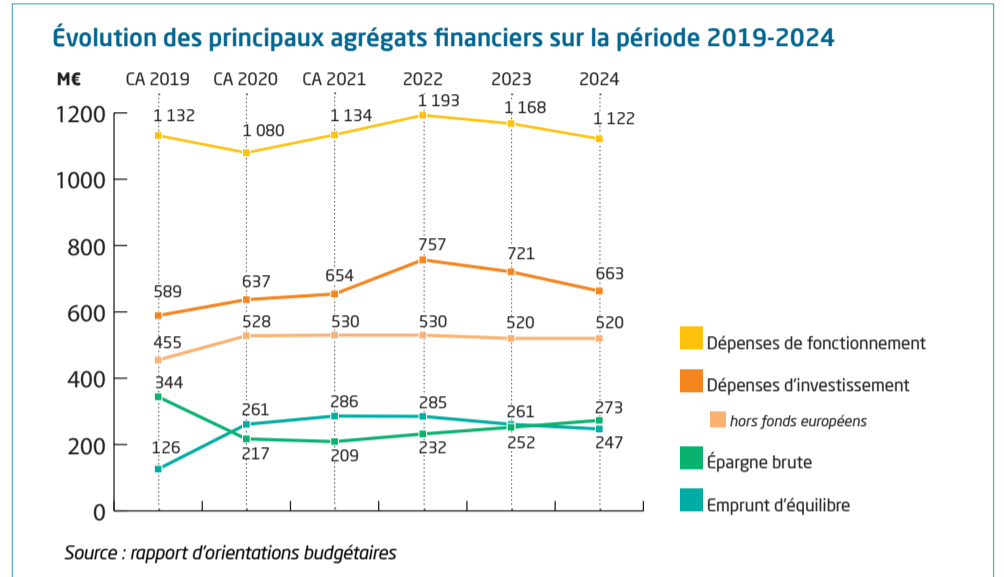
De l'analyse du CESER, il ressort **une amélioration de l'épargne brute** de 3,72 M€, s'établissant à 166,14 M€, sous l'effet de l'augmentation des recettes de fonctionnement (18,92 M€) supérieure à celle des dépenses nouvelles (15,2 M€), en lien avec le dynamisme de certaines recettes dont celles de la TVA.

L'augmentation des recettes d'investissement de 7,72 M€ cumulée à la hausse de l'épargne nette de 3,7 M€ conduit à **réduire de 11,4 M€ le recours à l'emprunt** par rapport au Budget Primitif de 2021. **Toutefois, la capacité de désendettement** est projetée à 9,4 ans à fin 2021, en hausse par rapport à fin 2020.

En ce qui concerne le **plan de relance**, le taux de mandatement est de 32% à fin septembre 2021 (ce taux variant de 10% pour la solidarité à 116% pour l'emploi) et le taux d'affectation est de 86%. S'agissant de mesures de relance, le CESER s'attend à ce que les versements aux bénéficiaires soient les plus rapides possible.

**Les orientations budgétaires de 2022-2024**

Malgré la reprise économique observée tant au niveau mondial, que national ou régional, les orientations budgétaires 2022-2024 s'inscrivent dans un contexte d'incertitudes (évolution des risques sanitaires, tensions sur les matières premières et difficultés de recrutement qui pourraient constituer des freins à l'activité économique).



**Les orientations budgétaires se caractérisent notamment par :**

- **Une épargne brute en croissance** pour les trois prochaines années, passant de 209 M€ à fin 2021, à 273 M€ à fin 2024.
- **Un niveau d'investissement maintenu** par rapport à 2021 (530 M€ en 2022 et 520 M€ en 2023 et 2024).
- **Une durée de désendettement en légère diminution** à partir de 2022 (9,4 ans en 2021) pour tendre vers 8,8 ans à horizon 2024. Le CESER considère que l'endettement est un point d'attention dans le cadre de la stratégie financière compte tenu d'une politique soutenue d'investissement.

Le CESER constate que ces orientations budgétaires marquent une **évolution de la trajectoire financière** par rapport aux orientations budgétaires 2021-2023 adoptées il y a un an : redressement moins rapide de l'épargne brute, niveau d'investissement légèrement supérieur et amélioration moins forte de la capacité de désendettement.

Enfin, le rapport d'orientations budgétaires 2022-2024 affiche les **trois priorités de la nouvelle mandature** que sont l'emploi, la jeunesse et l'écologie. Le CESER suivra avec attention leur traduction financière dans les prochains budgets.

Lire les avis sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)



# LE CESER EN ANTICIPATION sur la problématique des métiers en tension

Marc Marhadour, Président de la commission « Economie-Emploi-Recherche-Innovation » et pilote du groupe de travail transversal, et Stéphane Galibert, Rapporteur de la contribution « Emploi/Métiers en tension » ont été auditionnés, le 20 octobre dernier, par le CESE sur les préconisations formulées par le CESER des Pays de la Loire, au plus près des territoires.

Cette audition s'est inscrite dans le cadre d'une saisine du gouvernement de Jean Castex au CESE, portant sur des propositions de pistes d'actions qui permettent de répondre à la pénurie de main d'œuvre en France.

Lire la contribution sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)  
Voir la vidéo sur [YouTube CESE](https://www.youtube.com/channel/UC...)



**SYNTHÈSE DE LA CONTRIBUTION**

**SAISINE RÉGIONALE SUR L'EMPLOI / MÉTIERS EN TENSION**

Le CESER des Pays de la Loire a été saisi par le gouvernement de Jean Castex sur la problématique des métiers en tension. Cette saisine vise à identifier les causes de la pénurie de main d'œuvre et à proposer des pistes d'actions pour y répondre.

Les principaux constats sont : une dégradation de l'offre de main d'œuvre due à la baisse de la natalité et à l'augmentation de la mortalité ; une dégradation de la demande de main d'œuvre due à la croissance des entreprises ; et une dégradation de l'offre de formation due à la baisse de l'investissement en formation.

Les principales recommandations sont : améliorer l'offre de main d'œuvre par la natalité et la formation ; améliorer la demande de main d'œuvre par la croissance des entreprises ; et améliorer l'offre de formation par l'investissement en formation.